

## Déclaration Liminaire :

**CTAP du 12 Mars 2020**

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs, les membres du CTAP,

Pour ce premier Comité Technique de l'Administration Pénitentiaire de l'année 2020, comment ne pas évoquer la crise que traverse actuellement le pays avec le projet de réforme de retraite universelle par points. Projet qui soulève un mécontentement généralisé, non seulement par les organisations syndicales mais par l'ensemble des salariés, des fonctionnaires, des parlementaires, pire encore par une grande majorité des français. Comment ne pas critiquer le climat social délétère qui règne au sein de ce gouvernement ? Il est à l'image de ce qui se passe au sein de notre administration et particulièrement au sein de nos instances de dialogue social. Les marges de manœuvre lors des négociations sont extrêmement faibles, voire inexistantes. Tout est accompli à marche forcée. Une sorte de 49.3 à la sauce pénitentiaire !!! Plusieurs sujets ou thématiques en sont criants de vérité. Malheureusement et comme toujours, ce sont les personnels qui en font les frais puisque cela les dessert dans la majorité des cas. Faire plus avec toujours moins, que ce soit d'ordre humain ou d'ordre financier, indemnitaire.

Revenons au projet de réforme de retraite universelle par point, et plus particulièrement à votre incapacité, votre ingérence à informer les personnels si dévoués pour notre administration puisqu'un simulateur était prévu courant février afin qu'il se rende compte réellement de leur futur niveau de pension. Avec un tel retard, il y a forcément un loup !!! Les annonces initiées par ce gouvernement ne doivent certainement pas être à la hauteur des besoins exprimés par les personnels de tous corps et de tous grades d'où ce silence radio sur le simulateur tant espéré. La CGT Pénitentiaire le réitère, nous souhaitons le maintien du système actuel avec des améliorations significatives le concernant pour l'ensemble des salariés et de fait pour les personnels exerçant au sein du Ministère de la Justice. La CGT Pénitentiaire préfère le redire car votre politique de la sourde oreille fonctionne à merveille mais devient de plus en plus irritable, voire agaçante, même pénible à nos yeux. Nous relayons, de part notre fonction de représentant du personnel, l'exaspération croissante des agents de l'Administration Pénitentiaire.

D'ailleurs, toutes les attaques menées par vos collaborateurs, sous votre égide, Monsieur Le Directeur, sont le fruit du mal-être et des mauvaises conditions de travail des personnels. Elles se traduisent inlassablement par votre chasse aux sorcières où les personnels n'en font pas assez ou sont des tricheurs, voire des voleurs.

Dernier exemple en date, la note sur la généralisation du badgeage pour les agents postés. La CGT Pénitentiaire vous avait pourtant alerté sur les conséquences que cela allait générer avec l'application d'un tel dispositif. La CGT Pénitentiaire préfère vous les rappeler des fois que cela vous aurait échappé ou non communiqué par vos services. A savoir :

- L'arrêt définitif des changements de services ;
- La comptabilisation des heures (qu'elles soient rajoutées ou ôtées) pour les services planificateurs sur instruction ou pas de la hiérarchie ;
- L'infrastructure des établissements et l'organisation des relèves ;
- Le ¼ d'heure de change, de consignes et de déshabillage devenu obsolète, sans compter l'affront de certains CE qui obligent les agents à être à l'appel à moins le quart ;
- Les sanctions occasionnées en cas de défaut de badgeage répété.

On ne s'est pas trompé. Vous ne pouvez pas mésestimer les difficultés qui vous transmettent vos Directeurs Interrégionaux ou alors vous nous mentez !!! La grogne gagne du terrain, vous vous en doutez.

Autre sujet qui agace, qui nous agace. La note concernant le badgeage a été communiquée de manière assez réactive. Ce n'est pas le cas pour l'ensemble des notes DAP dont nous devrions avoir connaissance en tant que représentant du personnel et pour la transparence des communications. Ce n'est pas un sujet nouveau mais plutôt récurrent dont vous avez dû mal à le rendre efficient. Cela fait partie du dialogue social mais tout le monde l'aura compris, ce n'est pas votre dada. La CGT Pénitentiaire exige un changement de cap sur ce sujet.

La liste n'étant pas exhaustive sur les thématiques prégnantes, la reconnaissance des personnels en est un. Pour les agents, cela se joue parfois à peu de choses mais ça encore, vous vous en moquez. Dernier fait d'arme, la carte professionnelle des agents du Ministère de la Justice. Cela peut paraître anodin dans sa conception mais pour un agent servant la République, il est gage de accessoirement de reconnaissance. Même cela, vos services sont dans l'indifférence. Pour réponse, les agents reçoivent un bout de papier avec photo pour attester qu'ils sont agents de l'Etat... On connaît la musique,

La CGT Pénitentiaire

votre discours, votre réponse qui nous indiquera que c'est une attestation provisoire en attendant la version officielle. Ceci dit, l'expression « c'est du provisoire qui dure » tient toutes ses promesses !!!!

Pour finir, quel affront de votre part de mettre à l'ordre du jour un projet d'arrêté sur les règles d'organisation et de modalités d'obtention des unités de valeur pour l'accès au grade brigadier alors que 2 tableaux d'avancement manquent à l'appel (Brigadiers 2019 et Brigadiers 2020) ? C'est tout simplement scandaleux et une nouvelle fois un manque de considération pour les agents dans l'attente d'une promotion sociale. Nous n'en saurions pas là si ces unités de valeurs n'existaient pas. C'est d'ailleurs une revendication de notre organisation syndicale, la fusion des grades de surveillant/brigadier avec le passage à l'ancienneté pour l'obtention du grade de brigadier.

Tous ces sujets sont l'attente des personnels. Des réponses, des actes seront le bienvenu mais encore faut-il le vouloir car c'est de cela que les agents, vos agents du service public attendent.

Oui, Monsieur le Directeur, ce que les personnels attendent, ce sont des signaux forts de la part de leur administration et de leur ministère en terme de reconnaissance et non du mépris comme vous en avez l'habitude.

La CGT Pénitentiaire exige des réponses concernant nos sollicitations.

À Paris, le 12 mars 2020